



Procès-Verbal N°24

de la réunion du 17 mars 2025

Présents :

Avilley : Clolery Erick

Bonnal : Wicky Danièle

Fontenelle Montby : Savourey Joseph

Mondon : Cornet Charles-Henri

Montagney Servigney : Lionel Louis

Rougemont : Chagué Benoît, Collery Martine, Courgey Claude, Culot François-Xavier, Salvi Thierry,
« Millet Alix, suppléant »

Tallans : Tognol Céline

Tressandans : « Cassagne Evelyne, suppléante »

Absents excusés (es) :

Gouhelans : Dufay Caroline

Rougemont : Cordier Méliissa, Pilliot Céline et
Borne Alexandra avec procuration à Collery Martine

Montussaint : Devillard Marie-Andrée

Secrétaire de séance : Chagué Benoît

La séance est ouverte à 20h35mn

Approbation du Procès-Verbal n°23 du 17 mars 2025

Les membres du syndicat approuvent à l'unanimité PV23 du 22 janvier 2025.

Budget

Compte Administratif

Compte de Gestion

Fonctionnement : recettes +277 424.29 € - dépenses -268 575.25€ = + 8 849.04€

Résultat antérieur reporté : + 68 923.40 €

résultat fonctionnement 2024 : 8 849.04 € + 68 923.40 = 77 772.44 €

Investissement : recettes + 82 019.59 € - dépenses - 161 709.30 € = - 79 689.71€

Résultat antérieur reporté : - 16 148.24 €

Reste à réaliser : recette 215 000,00 € - 93 000 € = 122 000,00 €

Résultat investissement : 122 000 € - (79 689.71 € + 16 148.24 €) = + 26 162.02 €

Délibération : 250317.1

Le Compte Administratif et de gestion sont voté à l'unanimité par les membres du SIPER.

Syndicat *Intercommunal* *P*our les *E*coles de *R*ougemont

*** SIPER ***

Budget Primitif

Fonctionnement : recettes 338 772.40 € et dépenses 338 772.40 €

Investissement : recettes 2 660 388.00 € et dépenses 2 660 388.00 €

Délibération : 250317.2

Les comptes administratifs et de gestion sont votés à l'unanimité par les membres du SIPER

Participation des communes

Le Président présente la participation des communes pour l'année 2025. Il rappelle que le montant de chaque commune est calculé en fonction des nombres d'habitants et d'élèves inscrits et variera selon le montant de participation totale qui sera choisi. Il présente ainsi aux membres 3 schémas de participation possibles :

Participation totale	Participation par habitant	Participation par élève
250 000€	73,035€	1 157,407€
260 000€	75,957€	1 203,703€
270 000€	78,878€	1 250,000€

Malgré un excédent reporté et surtout pour le maintenir devant d'éventuelles dépenses dues au commencement des travaux de rénovation des écoles, il propose de choisir **260 000 €**.

Les montants des participations sont de **75, 957 €** par habitant et de **1 203, 703 €** par élève.

Délibération : 250317.3

Les membres du SIPER acceptent à l'unanimité cette proposition

Subvention aux écoles

Le Président rappelle que le montant alloué pour l'année 2024 était de 9€ par élève.

Martine Collery de Rougemont propose de passer cette participation par élève à 10€. Ce qui donne les participations suivantes par école :

École élémentaire : 10€ x 68 élèves = **680 €**

École maternelle : 10€ x 46 élèves = **460 €**

Délibération : 250317.4

Ces montants sont acceptés, à l'unanimité, par les membres du SIPER pour les subventions 2025.

Voir tableau de participation des communes pour un montant de 260 000€

Dérogation

1^{er} demande : Le Président fait part aux membres du SIPER de la demande de dérogation de madame Lhotel Océane de Rougemont. Elle souhaite scolariser son enfant au groupement scolaire de Montbozon.

Le Président rappelle que nous avons suffisamment d'assistantes maternelles, un périscolaire agencé d'une cantine et depuis peu une Maison d'Assistantes Maternelles pour accueillir cette enfant.

Mais néanmoins, il précise aussi que les écoles de Montbozon sont libres de prendre en charge financièrement cette enfant.

2^{ème} demande : Madame Regior et monsieur Verney habitant à Dampierre sur Linotte souhaitent scolariser leur enfant à la maternelle de Rougemont. Il précise que cette enfant sera à la charge du SIPER.

Délibération : 250317.5

Demande 1 : Les membres du SIPER refusent à l'unanimité cette dérogation.

Demande 2 : Les membres du SIPER à l'unanimité accepte cette demande

*Syndicat **I**ntercommunal **P**our les **E**coles de **R**ougemont*

***** SIPER *****

Complémentaire santé

Le Président informe que les collectivités sont dans l'obligation de présenter une mutuelle à leurs employés en précisant que ces derniers ont le droit d'accepter ou de refuser. Le centre de gestion propose d'organiser une consultation auprès de différentes mutuelles pour les syndicats que le désirent. Le président demande aux membres du SIPER s'ils souhaitent profiter de la proposition du centre de gestion.

Délibération : 250317.6 : les membres du SIPER autorisent le centre de gestion à consulter différentes mutuelles pour offrir une mutuelle complémentaire de santé aux employés.

Divers

Les flashs sont distribués à chaque représentant des communes composantes du SIPER.

La séance est levée à 22h00

**Le Président
Salvi Thierry**

